

## Barbaresques

P. Boyer

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/1291>  
DOI : [10.4000/encyclopedieberbere.1291](https://doi.org/10.4000/encyclopedieberbere.1291)  
ISSN : 2262-7197

### Éditeur

Peeters Publishers

### Édition imprimée

Date de publication : 1 avril 1991  
Pagination : 1345-1347  
ISBN : 2-85744-509-1  
ISSN : 1015-7344

### Référence électronique

P. Boyer, « Barbaresques », *Encyclopédie berbère* [En ligne], 9 | 1991, document B35, mis en ligne le 01 décembre 2012, consulté le 24 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/1291> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/encyclopedieberbere.1291>

---

Ce document a été généré automatiquement le 24 septembre 2020.

© Tous droits réservés

---

# Barbaresques

P. Boyer

---

- 1 Le mot français barbaresques n'est visiblement que la transcription de son homologue italien *Barbareschi*, qui dérive lui-même de Barberia ou Berberia employé dès le XIII<sup>e</sup> siècle pour désigner le Maghreb (traité de 1231 entre Venise et Tunis, signalé par Turbet-Delofi). Cette dernière appellation découlait sans doute de l'arabe Barbar ou Brabar concernant ceux des Maghrébins qui n'étaient ni *Roum* (chrétiens), ni *Afariq* (citadins romanisés). L'origine de *Barbar* reste discutée mais elle peut remonter au bas-latin *Barbari* qui s'appliquait aux mêmes populations.

Raïs algérien, dit « amiral de la flotte turque », par Wolfgang (*Iconographie de l'Algérie*, pl. XXVII, 73).

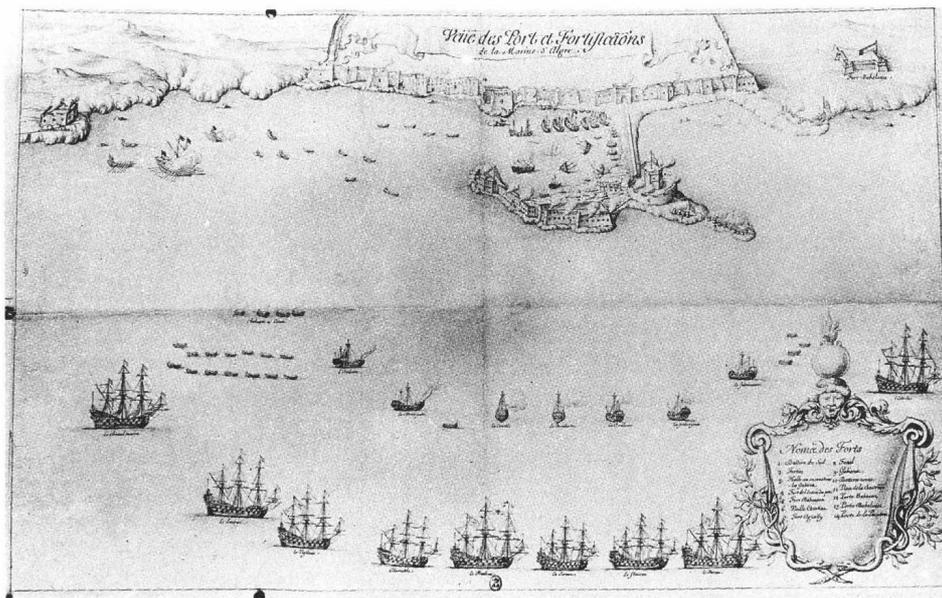


- 2 Le terme italien *Barbareschi* qui apparaît dans Boccace, répond à la nécessité de nommer des gens d'origine mal définie avec lesquels les populations côtières entretiennent des rapports épisodiques et le plus souvent brutaux. Ce collectif aurait d'autant plus de succès que la piraterie maghrébine prendra de l'ampleur à compter du xv<sup>e</sup> siècle.
- 3 Toute différence est alors la démarche du castillan qui, s'il connaît et utilise le mot *Berberia* pour désigner l'Afrique du Nord, n'éprouve pas la nécessité d'un collectif, dérivée du fait de sa connaissance plus poussée des réalités locales. Certes, il regroupe l'ensemble des populations sous le vocable de *Moros*, mais il précise chaque fois qu'il pleut : *Alarbes* (arabes), *Berbères africanos* (berbères), *Azuaguos* (Kabyles), etc. L'emploi de *Berberesco*, qui ne figure pas dans les dictionnaires ethymologiques, est récent et relève du vocabulaire historique.
- 4 L'apparition du mot français remonterait, selon Turbet-Deloff, à Froissard. Il faut attendre le xvi<sup>e</sup> siècle pour qu'il soit d'usage courant. Mais il prend alors un sens particulier. Si l'on en croit le Dictionnaire de la langue française du xvi<sup>e</sup> siècle de Huguet, c'est là un adjectif synonyme de *barbare*. Les exemples fournis sont convaincants, telle la mention de l'« inhumanité barbaresque » du roi Clothaire pour Brunehaut. Il aurait ainsi relayé le qualificatif médiéval *Barbarique*, dont la signification était identique. Il ne semble pas qu'il ait, comme précédemment l'homologue italien, glissé vers une acception géographique par le biais de la dénonciation du comportement barbare des habitants.
- 5 La disparition complète du mot au siècle suivant ne s'explique en effet que si on l'avait rangé d'office parmi ces innombrables doublets italianisants qui avaient encombré la langue au xvi<sup>e</sup> siècle et dont les grammairiens de l'école de Vaugelas poursuivirent sans faiblesse l'éviction. Le dictionnaire de Furetière l'ignore et Hazfeld et Darmesteter confirment son absence. Les multiples récits du temps ne l'utilisent pas, même

lorsqu'ils traitent précisément des corsaires ou des états de Barbarie, comme ceux du Père Dan ou de Chastelet des Boys.

- 6 Il est difficile d'expliquer le renouveau du terme au XVIII<sup>e</sup> siècle. Bien que Turbet-Deloff indique qu'il figure comme substantif dès 1704 dans le Dictionnaire de Trévoux, il semble que sa vulgarisation ait été assez longue puisque le Dictionnaire de Richelet, dans son édition de 1728 l'ignore encore. Toutefois, il est possible que l'extension des relations de la France avec l'Afrique du Nord ait fait sentir le besoin d'un collectif ethnique qui aurait ainsi succédé, après un hiatus de plusieurs siècles, à *Sarrazins*, disparu vers la fin du Moyen Age. Mais cette réactivation reste ambiguë, comme en témoigne l'édition de 1771 du même dictionnaire de Trévoux, qui signale toujours son sens antérieur, à savoir cruel, barbare. Ce n'est qu'à la fin du siècle, et cela est particulièrement sensible dans la correspondance officielle du Consulat, que *Barbaresques* désignera exclusivement les gens et les choses du Maghreb.
- 7 Mais rapidement son sens va aller en se restreignant. Dans le domaine géographique d'abord : alors que *Barbarie* continuera, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, de désigner la région allant d'Agadir à Tripoli, les états dits barbaresques s'identifieront la plupart du temps aux seules Régences d'Alger, Tunis et Tripoli, c'est-à-dire aux seuls états de la Barbarie d'influence turque. Le mot s'enrichissait donc, en revanche, d'une connotation géopolitique.
- 8 Une seconde restriction, de nature quasi psychologique, intervient : *Barbaresques* ne désignera que l'aspect extérieur d'une réalité locale, des états ou des gens vus de l'extérieur. De fait, les voyageurs qui parcourent le pays n'utilisent guère le mot qui ne correspond à rien. Dire qu'Alger et l'Ouarsenis sont également peuplés de barbaresques frise en effet l'absurdité.

Bombardement d'Alger par Duquesne en 1682 (*Iconographie de l'Algérie*, pl. XX, 52).



- 9 L'évolution politique ne va pas tarder à apporter une troisième restriction, d'ordre chronologique peut-on dire. En 1830, la France s'installe en Algérie. Il ne peut plus être

question de ranger cette dernière parmi les États Barbaresques et l'emploi de l'expression va désormais nécessiter des commentaires explicatifs.

- 10 Aussi l'usage s'installe-t-il peu à peu d'en limiter l'emploi à la période dite turque, soit du XVI<sup>e</sup> au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Parallèlement, passée cette limite, leurs habitants ne seront plus barbaresques, et cette qualification s'appliquera progressivement à leur seul comportement antérieur, comme corsaires en particulier.
- 11 Inversement cette sorte de spécialisation va avoir pour les « corsaires barbaresques » une extension inattendue : les corsaires de Salé seront parfois rangés sous ce vocable et certains auteurs parleront des pirates barbaresques qui, au XIV<sup>e</sup> siècle, ravageaient la Camargue.
- 12 Il est donc difficile, comme on le voit, de cerner avec précision l'emploi du mot Barbaresques. Une certitude cependant demeure : c'est que dans l'esprit de ses utilisateurs le monde berbère en tant que tel était bien loin.

## BIBLIOGRAPHIE

TURBET-DELOFF, *L'Afrique barbaresque dans la littérature française au XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, 1973.

GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, Paris, 1880.

HUGUET E., *Dictionnaire de la langue française du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1925.

FURETIÈRE A., *Dictionnaire universel*, La Haye, 1680.

RICHELET C.-P., *Dictionnaire de la langue française*, Lyon, 1728.

*Dictionnaire de Trévoux*, Trévoux, 1704-1771.

HAZEFELD et DARMESTETER, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, s.d.

BONO S., *I corsari barbareschi*, Torino, ERI, 1964.

DAN R.-P., *Histoire de Barbarie et de ses corsaires*, Paris.

CHASTELET DES BOYS, « Odyssée... », édit. Piesse, *Revue Africaine*, t. X, 1866, p. 91-101, p. 257-268 ; t. XI, 1867, p. 159-167 ; t. XII, 1868, p. 14-32, p. 350-363, p. 436 ; t. XIII, p. 371-383 ; t. XIV, 1870, p. 193-199.

BERBRUGGER A., « La Régence d'Alger sous le Consulat et sous l'Empire », *Revue Africaine*, t. XIX, 1875, p. 16-31 et p. 115-147.

## INDEX

**Mots-clés** : Algérie, Histoire contemporaine, Libye, Maroc, Turc